



ARRETE MUNICIPAL

**Réglementation de la circulation et du stationnement
des véhicules : Impasse du Lac**

N° 143 / 2024

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande de GIAMMATEO RESEAUX – 223 rue Henri POINCARRE – 26500 BOURG EN VALENCE en date du 17/05/2024.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules **du 03 juin 2024 à 09 h00 au 03 juillet 2024 à 19h00** pour permettre des travaux de : reprise de poteaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pendant la période du **03 juin 2024 à 7h00 au 03 juillet 2024 à 19h00**, la circulation de tous les véhicules sur l'impasse du Lac sera réglementée.

ARTICLE 2 : Un empiètement sur la chaussée sera nécessaire, une largeur de 3 mètres sera maintenue sur la voie pour permettre l'accès aux riverains et aux services de secours.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tous véhicules légers et lourds seront interdits sur l'emprise de la zone des travaux exceptés pour les véhicules affectés aux chantiers.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire sera assurée par : GIAMMATEO RESEAUX – 223 rue Henri POINCARRE – 26500 BOURG EN VALENCE

ARTICLE 5 : Des panneaux de signalisation seront placés à tous les points stratégiques et y demeureront pendant la durée de la réglementation.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
 - Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
 - Les services techniques de la commune d'Abondance,
 - GIAMMATEO RESEAUX – 223 rue Henri POINCARRE – 26500 BOURG EN VALENCE
- Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX.

